

## **SCEA Terres Citoyennes Albigeoises**



## **Rapport d'activités pour l'exercice 2020-2021 et d'orientations pour l'exercice 2022**

## Préambule

---

La SCIC-SA Terres Citoyennes Albigeoises a contribué à créer une société filiale immatriculée le 27 octobre 2020 : la Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) à capital variable Terres Citoyennes Albigeoises.

La SCEA a pour objet d'assurer la jonction dans le temps entre la reprise d'une exploitation cédée et les installations pérennes de porteuses et porteurs de projet, en permettant à la fois :

- de garder la main sur l'exploitation de terres acquises par la SCIC ;
- d'obtenir des terres de propriétaires tiers en bail rural, et garder la main sur ces terres ;
- d'enclencher la conversion en agriculture biologique ;
- de disposer du temps nécessaire à l'aménagement des terres.

Elle permettra également :

- d'héberger contractuellement (avec un numéro SIRET) des éventuels porteurs et porteuses de projet en phase de test, avec un lieu test,
- d'obtenir certaines aides et subventions réservées aux sociétés d'exploitation agricole, et d'assurer la continuité des DPB (droit au paiement de base) de la PAC (Politique agricole commune).

## I. Activités de l'exercice 2021

---

### 1. Evolution du sociétariat et du capital

A la création de la société, la composition du sociétariat et du capital étaient les suivantes :

Nom du collègue	Nombre d'associés	Capital en €	% du capital	Droit de vote
1. associé non exploitant, garant de l'activité de la société : SCIC Terres Citoyennes Albigeoises	1	900 €	90,00%	50%
2. associé non exploitant, soutiens de l'activité de la société : Association Terres Citoyennes Albigeoises	1	10 €	1,0%	5%
3. associés exploitants	4	90 €	9,0%	45%
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>1 000 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Au 31.12.2021, la composition du sociétariat et du capital étaient inchangés.

### 2. Gouvernance et organisation interne

A la création de la société, la gérance de la SCEA a été confiée provisoirement à la SCIC Terres Citoyennes Albigeoises. Par décision de l'assemblée des associés du 21 avril 2021, elle a été confiée à une des exploitantes : Marion FREBOURG (qui est par ailleurs administratrice de la SCIC).

L'organisation interne est définie par le règlement intérieur.

### **3. Cultures**

La SCEA a pris 3,8 ha de terres agricoles en fermage, dont 3 ha dans la plaine de Lescure d'Albigeois : Un bail rural a été signé le 26 octobre 2020 avec M. et Mme Daudé, propriétaires de terres qui étaient précédemment exploitées par Patrice Guiraud, pour un démarrage du bail au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Elle a également pris en fermage les 15,2 ha de terres agricoles appartenant à la SCIC (c'est à dire l'ensemble des terres de la SCIC hormis celles louées à SebTan), à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Pour la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation (saison 2020-2021), les terres ont été cultivées par 3 exploitants associés : Alexandre Cousin et Sylvain Picard, paysans boulangers en cours d'installation près de Gaillac, et Stéphanie Raymond, éleveuse de volailles à Lescure en cours de reconversion. Elles ont été cultivées pour partie en céréales, et pour partie en engrais verts, dans le cadre d'une démarche de conversion en agriculture biologique.

A l'issue de cette 1<sup>ère</sup> année, il a été décidé pour la saison suivante (2021-2022) de passer l'ensemble des terres en engrais verts.

La conversion en bio a été engagée et la SCEA est répertoriée à l'annuaire de l'Agence Bio, avec Ecocert pour organisme certificateur.

### **4. Matériel agricole**

Afin d'assurer la culture transitoire des terres, l'association, avec une avance de trésorerie de la SCIC et une subvention de 25000 € de la Région Occitanie via le budget participatif « économie circulaire », a fait l'acquisition fin 2020 d'un ensemble de matériel agricole (dont 2 tracteurs, des remorques, des semoirs, des outils de travail sur sol, un gyro-broyeur...). Il s'agissait du matériel de l'exploitation agricole dont la SCIC a racheté les terres (Patrice Guiraud). Il est adapté, dans un premier temps, à la conversion des terres en bio menée par la SCEA, et pourra bénéficier ensuite aux maraîchers destinés à s'installer sur les terres de la SCIC.

La propriété du matériel, avec la subvention obtenue, a été transférée en 2021 de l'association à la SCIC Terres Citoyennes Albigeoises, de manière à ce qu'il puisse être géré et mis à disposition parallèlement aux terres, aménagements et installations.

Le matériel est loué de la SCIC à la SCEA, au prix de l'amortissement. La SCEA prend en charge son entretien, les éventuelles réparations, les consommables, le carburant, et l'assurance.

### **5. Bâtiment mutualisé**

Le projet consiste à réhabiliter et étendre un bâtiment existant sur une des terres acquises par la SCIC en 2020, bénéficiant d'une desserte en eau potable et en électricité, en vue d'aboutir à un bâtiment d'environ 200m<sup>2</sup>. L'objectif est de pouvoir abriter le matériel agricole destiné à l'exploitation des terres.

Le permis de construire a été obtenu le 4 juin 2021.

En 2021, les travaux réalisés ont été les suivants : démolition d'une partie du bâtiment pré-existant, nettoyage et évacuation de la végétation et des encombrants, réalisation d'une dalle béton dans la partie existante et des fondations de l'extension, reprises de maçonnerie dans la partie existante et réalisation de poteaux de consolidation.

## **6. Gestion administrative et financière**

Les principales activités en termes de gestion administrative et financière ont été les suivantes:

- Obtention du numéro PACAGE
- Engagement de la conversion en bio avec certification assurée par ECOCERT
- Déclaration à la PAC
- Préparation des comptes et du rapport d'activités

## **II. Situation financière**

---

### **› Cf. comptes annuels de l'exercice 2021**

Avec la subvention d'équilibre de 154,16 € versée par la SCIC à la SCEA, le résultat ressort à zéro.

Il est considéré que le compte analytique de chacun des associés ressort à zéro.

Aucune affectation de résultat n'est donc à effectuer.

## **III. Perspectives 2022**

---

### **1. Evolution du sociétariat et du capital**

Les 3 exploitants de la 1ère saison ont fait part de leur démission de la SCEA au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

La 2ème saison de cultures (2021-2022) sera ainsi gérée par Marion FREBOURG, gérante de la SCEA, et par les bénévoles de l'association dans le cadre de chantiers participatifs.

### **2. Gouvernance et organisation interne**

Les objectifs pour 2022 sont de consolider l'organisation des activités mise en place, ce qui pourra conduire à modifier et compléter le règlement intérieur, concernant notamment la gestion du matériel.

### **3. Cultures**

#### **- Gestion des parcelles en engrais verts :**

Les objectifs en 2022 sont d'assurer le bon développement et l'entretien des cultures (engrais verts).

#### **- Collection de semences paysannes de Pétanielle :**

Pour la saison 2021-2022, l'association Pétanielle a installé sa collection de variétés paysannes de blés et autres céréales sur la parcelle AW15 dite « demi-lune ». Elle fera l'objet d'opérations de désherbage, puis d'une moisson.

Le battage des blés de Pétanielle se tiendra en septembre sur la parcelle AV33 dite « De Baralle ».

### **4. Matériel agricole**

Les objectifs en 2022 sont de mettre en place un dispositif rigoureux de gestion et d'entretien, destiné par la suite à perdurer en cas d'intégration de plusieurs exploitant.e.s.

Par ailleurs, il est envisagé que la SCIC achète un broyeur à axe horizontal.

### **5. Bâtiment mutualisé**

En 2022, l'objectif est de terminer les travaux, avec la réalisation d'un chaînage de consolidation de la partie existante, l'assemblage et le levage de la charpente (bois), la pose de la toiture (bac acier), la réalisation du bardage périphérique (bois), et l'installation électrique.

### **6. Gestion administrative et financière**

Les objectifs pour 2022 sont de poursuivre la gestion de la certification et de la PAC, et de mettre en place un suivi administratif et comptable trimestriel.

En termes financier, l'objectif de 2022 sera de parvenir à un équilibre sans recours à la SCIC.

## Suivi des cultures – saison 2021

Localisation	Ilot PAC 2021	Parcelles	Surface	Surface	Statut	Propriétaire	Exploitant	Historique rotations					
								2021	2020	2019	2018	2017	2016
Est (ouest)	15	AV 33	10 310	10 310	Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex De Baralle)		X	X	X	X	X	X
Est (nord)	2	AV 26	22 593	25 310	Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)	Stéphanie	EV ( trèfle V+ cameline)	Orge	Féverole	Blé	Blé	Féverole
	2	AV 27	2 717		Pris via échange C. Vigroux 1	X							
Est (sud)	3	AW 2	9 734	45 430	Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)	Stéphanie	EV ( luzerne + cameline ) + 5000m <sup>2</sup> patates	Orge	Féverole	Blé	Blé	Colza
	3	AW 29	10 564		Fermage A. Daudé	A. Daudé							
	3	AW 30	2 523		Pris via échange Mouro	MM. Gausserand							
	3	AW 31	2 932		Fermage A. Daudé	A. Daudé							
	3	AW 32	3 046		Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)							
	3	AW 33	4 189		Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)							
	3	AW 33	-2 523		SCIC TCA – Donné via échange	SCIC TCA (ex Guiraud)							
	3	AW 34	4 722		Fermage A. Daudé	A. Daudé							
	4	AW 28	10 243		Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Bousquet)							
Est (est)	17	AW 36	9 588	9 588	Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)	Stéphanie	EV ( trèfle V+cameline)	Orge	Orge	Blé	Sorgho	Blé
	1	AV 23	11 904	11 904	Fermage A. Daudé	A. Daudé	Sylvain & Alex	Blé Tendre hiver	Blé	Sorgho	Blé	Blé	Colza
Sud	7	AX 68	12 016	20 974	Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)	Sylvain & Alex	Blé tendre Printemps	Sorgho	Blé	Orge	Féverole	Blé
	7	AX 68	-2 717		SCIC TCA – Donné via échange C	SCIC TCA (ex Guiraud)							
	8	AW 14	5 236		Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)							
	5	AW 20	4 438		Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)							
	18	AW 19	2 001		X	X							
Sud	6	AW 15	1 875	1 875	Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)			Jachère	Jachère	Jachère	Jachère	Jachère
Ouest 1	12	AY 40	2 040	12 783	Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)	Sylvain & Alex	Seigle	Blé	Orge	Féverole	Sorgho	Blé
	12	AY 43	5 750		Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)							
	12	AY 44	4 993		Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)							
Ouest 2		AY 36	2 924	3 921	Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)	Sylvain & Alex		Sorgho	Blé	Blé	Féverole	RaygraSorgho
		AY 36	-2 924		SCIC TCA – Donné via échange C	SCIC TCA (ex Guiraud)							
	16	AY 16	3 921		Pris via échange C. Vigroux 2	M. Salabert							
Ouest 3	11	AZ 86	5 555	7 949	Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)	Sylvain & Alex	Seigle	Blé	Sorgho	Orge	Orge	Blé
	11	AZ 87	2 394		Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)							
Nord	10	AT 106	30 329	30 329	Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)	Sylvain & Alex	Petit épautre	Blé	Sorgho	Orge	Orge	Blé
	10	AT 106 p	0		Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)		Petit épautre	Blé	Sorgho	Orge	Orge	Blé
Nord +		AT 075	1 481	1 481	Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)			jachère	(ancienne ferme)			
Nord +		AT 105	1 218	1 218		Département du Tarn	Sylvain & Alex	Blé	Sorgho	Orge	Orge	Blé	
Les landes	14	AP 34	8 108	8 108	Fermage A. Daudé	A. Daudé	Sylvain & Alex	EV (trèfle B + lotier)	Jachère	Jachère	Blé	Féverole	Blé
La Rivière	9	AY 64P	3 473	3 473	Fermage SCIC TCA	SCIC TCA (ex Guiraud)							
<b>Total</b>			<b>194 653</b>	<b>194 653</b>									